

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>oo oo oo oo oo oo oo</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>oo oo oo oo oo oo oo</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>oo oo oo oo oo oo oo</small> SEANCE DU 18 FEVRIER 2025</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 37 Ont participé au vote : 59 Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 11 février 2025</p>	<p>L'an deux mille VINGT CINQ et le DIX HUIT FEVRIER, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Motion ligne de train Perpignan - Villefranche de Conflent</p> <p>N° d'Ordre : 30-25</p> <p>Classification @ctes : 9.4 Vœux et motions</p> <p>Secrétaire de Séance : Erik CHATELUS</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Claire LAMY, Aude VIVES, Olivier GRAVAS, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Anne-Marie CANAL était représentée par Jacques VANELLE.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Bernard ALBERT a donné procuration à Jean-Louis BOSC, Johanna MESSAGER a donné procuration à Daniel ASPE, Claude ESCAPE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Guy CASSOLY a donné procuration à Pierre SERRA, Anne LAUBIES a donné procuration à Aude VIVES, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, André ARGILES a donné procuration à Jean-Marie MAYDAT, Elisabeth PREVOT a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA a donné procuration à Gérard QUES, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Yves DELCOR, Gladys DA SILVA a donné procuration à Agnès ANCEAU MORER, Nathalie CORNET a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Olivier GRAVAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, Jean MAURY a donné procuration à Christian TRIADO, Alain ESTELA a donné procuration à Erik CHATELUS, Claude SIRE a donné procuration à Roger PAILLES, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Patrick MARCEL, Bruno GUERIN a donné procuration à Stéphane GILMANT, René DRAGUE a donné procuration à Jean-Jacques ROUCH, Lucette ORTIZ CASTILLO a donné procuration à J-Pierre VILLELONGUE.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Régis TERRIEU, Yaël DELVIGNE, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

PROPOSE au conseil d'adopter la motion suivante concernant la ligne de train Perpignan Villefranche de Conflent.

Considérant que, depuis plusieurs mois, la ligne ferroviaire reliant Perpignan à Villefranche-de-Conflent est fermée à la suite du déraillement d'un train survenu sur le territoire de la commune d'Eus le 24 juillet 2024 ;

Considérant que cette situation impacte fortement les habitants du territoire, privés d'un moyen de transport essentiel pour leurs déplacements quotidiens, notamment pour l'accès à l'emploi et aux services publics ;

Considérant que la fermeture prolongée de cette ligne contribue à une aggravation des inégalités territoriales et à un report du trafic sur la route, augmentant ainsi les nuisances environnementales et les risques routiers ;

Considérant que le transport ferroviaire constitue un élément clé de la transition écologique et qu'il est impératif de garantir une continuité du service public de transport en commun dans les territoires ruraux ;

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó :

1. Exprime son indignation face à la lenteur des procédures et à l'absence de calendrier précis pour la réouverture de cette ligne essentielle au développement et à la cohésion du territoire ;
2. Demande à la SNCF d'engager sans délai les travaux nécessaires afin de rétablir cette infrastructure ferroviaire dans les meilleurs délais ;
3. Sollicite des garanties quant à la pérennité et la modernisation de cette ligne afin d'assurer un service fiable, sécurisé et adapté aux besoins des usagers ;

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

ADOPTE la motion présentée par son Président.

INDIQUE que cette motion sera transmise en Préfecture des Pyrénées-Orientales et à l'ensemble des élus de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 10 Mars 2025.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

